



Mairie de
GARGAS

République Française - Département de Vaucluse
Commune de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Fait en mairie de Gargas,
le mercredi 23 septembre 2026

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, **en séance publique**, à la salle polyvalente, le

MARDI 29 SEPTEMBRE 2026
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 16 juillet 2026
- 3- Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission d'un élu – Modification de l'ordre du tableau du conseil municipal
- 5- Rapport annuel d'activités de la CCPAL (Communauté de communes du pays d'Apt-Luberon) (Exercice **2025**)
- 6- Approbation de la modification des statuts de l'agence technique départementale dénommée « Vaucluse Ingénierie » et des versions des conventions dans les domaines de la voirie et du vélo, et dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics et du bâtiment et des équipements publics
- 7- Modification du taux de la Majoration de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (MTHRS)
- 8- Fixation des tarifs du transport scolaire des élèves de Gargas aux écoles communales
- 9- Avenants au MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de travaux pour la mise en accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) et la réhabilitation de l'hôtel de ville
- 10- Avenants au MAPA (Marché à Procédure Adaptée) de travaux pour la réhabilitation de la salle du Chêne, dénommée « Espace Laurence LE ROY »

- 11- Dispositions générales : remboursement des dépenses avancées par les agents ou les élus pour les besoins du service en cas d'indisponibilité des moyens de paiement liés à l'utilisation d'un véhicule de service – Dispositions particulières : remboursement d'une facture de carburant du véhicule du CCFF à un élu l'ayant réglé pour le compte de la commune en raison de l'expiration de la carte de paiement de ce véhicule
- 12- Demande de subventions auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour les missions de classement d'archives
- 13- Contrat de plan entre la Communauté de communes pays d'Apt Luberon (CCPAL) et la commune de Gargas pour l'opération d'investissement « réaménagement des Mines de Bruoux »
- 14- Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS) et à la Fédération Française de Tennis (FFT) pour l'éclairage homologué des courts de tennis
- 15- Modification du tableau des effectifs du personnel territorial titulaire
- 16- Modification du tableau des effectif du personnel territorial non titulaire ou contractuel de droit public
- 17- Questions diverses

Le Maire, Jérôme DAUMAS

